

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°18-2021-06-004

PUBLIÉ LE 2 JUIN 2021

Sommaire

Agence Régional de Santé - Direction Départementale 18 / POSMS

18-2021-05-27-00006 - Arrêté modificatif n°2021-DD18-CODAMUPSTS-0006 portant nomination des membres du Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (6 pages)

Page 3

Agence Régional de Santé - Direction
Départementale 18

18-2021-05-27-00006

Arrêté modificatif
n°2021-DD18-CODAMUPSTS-0006 portant
nomination des membres du Comité
départemental de l'aide médicale urgente, de la
permanence des soins et des transports
sanitaires

ARRETE MODIFICATIF

portant nomination des membres du Comité départemental de l'aide
médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires

Le préfet du département du Cher
Le directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1435-5 et L. 6314-1, et R. 6313-1 et suivants ;

VU le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de Santé ;

VU le décret n° 2010-810 du 13 juillet 2010 relatif au comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires ;

VU le décret n°2010-809 du 13 juillet 2010 relatif aux modalités d'organisation de la permanence de soins, notamment son article 4 ;

VU le décret n°2015-626 du 5 juin 2015 renouvelant certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes ;

VU le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Laurent HABERT en qualité de directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 17 avril 2019 ;

VU la décision n°2019-DG-DS18-0002 du 17 avril 2019 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand MOULIN en tant que délégué départemental de l'Agence régionale de santé Centre Val de Loire pour le département du Cher ;

VU l'arrêté n°2018-DD18-OSMS-OS-0005 du 1^{er} juin 2018 portant nomination des membres du Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires ;

VU l'arrêté n°2019-DT18-OSMS-CODAMUPSTS-0006 du 4 mai 2019 modifié portant nomination des membres du Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires ;

CONSIDÉRANT les candidatures proposées par :

- L'association des maires du Cher, le 4 mai 2021.

SUR PROPOSITION de Monsieur le directeur départemental du Cher de l'Agence régionale de Santé Centre-Val de Loire et de Madame la secrétaire générale de la Préfecture du Cher ;

ARRETEMENT

ARTICLE 1 : L'article 1^{er} de l'arrêté n°2019-DT18-OSMS-CODAMUPSTS-0006 du 4 mai 2019 susvisé est modifié et sont nommés membres du Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires du département du Cher :

1°- Au titre des représentants des collectivités territoriales

- a) Un conseiller départemental désigné par le conseil départemental :
Mme Sophie BERTRAND
- b) Deux maires désignés par l'association départementale des maires ou, à défaut, élus par le collège des maires du département :
M. Alain BLANCHARD, maire de la commune d'Avord
Mme Christelle PETIT, maire de la commune des Aix d'Angillon

2°- Au titre des partenaires de l'aide médicale urgente

- a) Un médecin responsable du SAMU :
Mme le Docteur Isabelle MEYER
- Un médecin responsable de structure mobile d'urgence et de réanimation dans le département :
M. le Docteur François BANDALY
- b) Un directeur d'établissement public de santé doté de moyens mobiles de secours et de soins d'urgence :
Mme Agnès CORNILLAULT
- c) Le président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours
M. Bruno MEUNIER
- d) Le directeur départemental du service d'incendie et de secours
Colonel Didier MARCAILLOU
- e) Le médecin-chef départemental du service d'incendie et de secours
Dr Franck CARREY

- f) Un officier de sapeurs-pompiers chargé des opérations :
M. le Commandant Bruno LAURE

3°- Au titre des membres nommés sur proposition des organismes qu'ils représentent

- a) Un médecin représentant le conseil départemental de l'ordre des médecins :
 - . Titulaire : Mme le Docteur Maryse CLASQUIN
 - . Suppléante : Mme le Docteur Véronique BOUVIER-BALLAND
- b) Quatre représentants de l'union régionale des professionnels de santé représentant les médecins :
 - . Titulaires : M. le Docteur Jean-Christian BASSET
M. le Docteur Dominique ENGALENC
M. le Docteur Walter LANOTTE
M. le Docteur Olivier FERRAND
 - . Suppléants : Mme le Docteur Alice PERRAIN
- c) Un représentant du conseil de la délégation départementale de la Croix Rouge Française :
 - . Titulaire : M. Jean-Marc JOUANNAUD
 - Suppléante : Mme Régine CAPPENDYK
- d) Deux praticiens hospitaliers sur proposition chacun respectivement des deux organisations les plus représentatives au plan national des médecins exerçant dans les structures des urgences hospitalières :
 - . Titulaires : *pas de proposition (SAMU de France)*
pas de proposition (Association des Médecins Urgentistes de France)
 - . Suppléants : *pas de proposition (SAMU de France)*
pas de proposition (Association des Médecins Urgentistes de France)
- e) Un médecin sur proposition de l'organisation la plus représentative au niveau national des médecins exerçant dans les structures de médecine d'urgence des établissements privés de santé :
pas de structure dans le département
- f) Un représentant de chacune des associations de permanence des soins lorsqu'elles interviennent dans le dispositif de la permanence des soins au plan départemental :
 - . Titulaires :
 - M. le Docteur Philippe LESTRADE (Association des Médecins régulateurs Libéraux du Cher)
 - M. le Docteur Christophe SAUX (Association des effecteurs mobiles « la Volante18 »)
 - M. le Docteur Thierry BROCK (Association SOS Médecins 18)

M. le Docteur Jacques BEAUDOIN (Association pour la permanence des soins dans le Cher Ouest)

Mme le Docteur Chantal COCK (Association des médecins de garde du Cher Nord)

M. le Docteur Florent CASSAGNE (Association de la Maison Médicale de Garde de Bourges)

. Suppléants :

M. le Docteur Jacques DUBREUIL (Association des Médecins régulateurs Libéraux du Cher)

Pas de suppléant désigné (Association des effecteurs mobiles « la Volante18 »)

M. le Docteur Jean-Jacques COULON (Association SOS Médecins 18)

M. le Docteur Eric SCHILLER (Association pour la permanence des soins dans le Cher Ouest)

M. le Docteur Thierry DANANCHER (Association des médecins de garde du Cher Nord)

Mme le Docteur Fabienne REBILLOUT (Association de la Maison Médicale de Garde de Bourges)

- g) Un représentant de l'organisation la plus représentative de l'hospitalisation publique :

. Titulaire : Mme Fatima ZIDANE (Fédération Hospitalière de France)

. Suppléante : *Pas de proposition*

- h) Un représentant de chacune des deux organisations d'hospitalisation privée les plus représentatives au plan départemental, dont un directeur d'établissement de santé privé assurant des transports sanitaires :

. Titulaire : M. Eric BORDEAUX MONTRIEUX (Fédération de l'Hospitalisation Privée)

. Suppléante : Mme Céline BOILEVE (Fédération de l'Hospitalisation Privée)

- i) Quatre représentants des organisations professionnelles nationales de transports sanitaires les plus représentatives au plan départemental :

. Titulaires :

Mme Sylvie PRINET (Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers)

M. Vincent JULIEN (Fédération Nationale des Ambulanciers Privés)

M. Jérôme AUGER (Fédération Nationale des Ambulanciers Privés)

M. Mickaël LAMARQUE (*Chambre Nationale des Services d'Ambulances*)

. Suppléants :

M. Dominique BUDA (Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers)

M. Joël CALLAY (Fédération Nationale des Ambulanciers Privés)

Mme Cécile MUNOZ (Fédération Nationale des Ambulanciers Privés)

M. Pascal ROZIER (*Chambre Nationale des Services d'Ambulances*)

- j) Un représentant de l'association départementale de transports sanitaires d'urgence la plus représentative au plan départemental :
 - . Titulaire : M. Mickaël DUCREUX
 - . Suppléant : M. Dominique THEMIOT

- k) Un représentant du conseil régional de l'ordre des pharmaciens :
 - . Titulaire : M. le Docteur Olivier GORY
 - . Suppléante : Mme le Docteur Marie-Laure BONNEAU

- l) Un représentant de l'union régionale des professionnels de santé représentant les pharmaciens d'officine
 - . Titulaire : M. le Docteur Philippe GOLDARAZ
 - . Suppléant : *pas de proposition*

- m) Un représentant de l'organisation de pharmaciens d'officine la plus représentative au plan national
 - . Titulaire : M. le Docteur Philippe BOURGADE
 - . Suppléante : Mme le Docteur Marylène GUINARD
(Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France)

- n) Un représentant du conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes
 - . Titulaire : M. le Docteur Jean-Jacques MARIDET
 - . Suppléante : Mme le Docteur Isabelle BELROSE

- o) Un représentant de l'union régionale des professionnels de santé représentant les chirurgiens-dentistes
 - . Titulaire : M. le Docteur Bernard GRACIA
 - . Suppléant : *pas de proposition*

4°- Au titre des associations d'usagers

- . Titulaire : Mme Sabine DE LAMBERTYE (Association UDAF du Cher)
- . Suppléante : Mme Chantal CATEAU (Association Le Lien)

ARTICLE 2 : L'arrêté n° n°2019-DT18-OSMS-CODAMUPSTS-0006 du 4 mai 2019 modifié portant nomination des membres du Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires est abrogé à compter de la date de publication de ce nouvel arrêté de nomination des membres.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs ou de sa notification :

- soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,
- soit d'un recours contentieux formé par toute personne ayant intérêt à agir auprès du Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS CEDEX 1.

ARTICLE 4 : Madame la secrétaire générale de la préfecture du département du Cher et Monsieur le directeur départemental du Cher de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et à celui du département du Cher, et dont copie sera adressée à chacun de ses membres.

Fait à Bourges, le 27 mai 2021

Le Préfet du Cher

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Centre-Val de Loire

Le directeur départemental du Cher,

Signé : Jean-Christophe BOUVIER

Signé : Bertrand MOULIN

Arrêté n°2021-DD18-CODAMUPSTS-0006 enregistré le 2 juin 2021